



**BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN
DU 22/01/2016**

Le vendredi vingt-deux janvier deux mille seize à dix heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la maison des services publics de la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur Roger REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 08/01/2016

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents : 10

	Nom	Structure	Présents	Excusés
Collège des élus	M. REVOILE Roger	Président du SAGE des Deux Morin - Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin	x	
	Mme RAVET Anne Marie	Vice-Présidente du SAGE - Syndicat Intercommunal d'études et de travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin	x	
	M. DHORBAIT Guy	Vice-Président du SAGE – Maire de Boissy le Chatel	x	
	M. CADET Jean-Pierre	Adjoint au maire de Sézanne	x	
	M. DEVESTELE Philippe	Maire de Montdauphin	x	
	M. HANNETON Alain	Maire d'Augers en Brie	x	
	M. MOROY Alain	Maire de Marchais en Brie		x
Collège des usagers	M. AVANZINI Serge	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine et Marne	x	
	Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement	x	
	M. D'HONDT Régis	Chambre d'agriculture de Seine et Marne	x	
Collège de l'Etat	Mme PROUVE Lydia	Agence de l'Eau Seine-Normandie		x
	Mme VIDEAU Hélène	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France		x
	M. GUISEFFI Angelo	Mission interservices de l'eau de Seine et Marne	x	

Ordre du jour :

1. Compatibilité du SAGE des Deux Morin avec le SDAGE Seine Normandie 2016-2021
2. Rapport d'activité 2015 et programme prévisionnel d'action 2016
3. Budget prévisionnel 2016
4. Fiche de poste
5. Questions diverses : Morin'eau

1/ Compatibilité du SAGE des Deux Morin avec le SDAGE Seine Normandie 2016-2021

Suite à la validation par le comité de bassin le 5 novembre dernier du SDAGE Seine Normandie 2016-2021, une mise à jour du projet de SAGE a été effectuée. Cette mise à jour a consisté à vérifier la compatibilité du SAGE avec le nouveau SDAGE et mettre à jour les rappels réglementaires.

Le projet de SAGE et de SDAGE ayant été écrit en parallèle, la participation des services de l'agence de l'eau et des différents services de l'Etat (DDT, DRIEE/DREAL...) aux comités de rédaction de ses deux documents a permis de prendre en compte les dispositions du SDAGE 2016-

2021 dès la rédaction du SAGE des deux Morin. Ce qui explique qu'aucune disposition du SAGE des Deux Morin n'est incompatible ou vient contrecarrer les dispositions du SDAGE 2016-2021. Le tableau de compatibilité entre les deux documents a été mis à jour.

Bien que les délais d'atteinte du bon état ait été modifié dans le SDAGE 2016-2021, cela n'impacte pas la politique définie par la CLE en matière de gestion de l'eau.

Le projet de SAGE des Deux Morin mis à jour avec le SDAGE 2016-2021 est validé par le bureau et sera présenté lors de la prochaine CLE en vue de son approbation définitive.

2/ Rapport d'activité 2015 et programme prévisionnel d'action 2016

Le rapport d'activités 2015 a été envoyé préalablement à cette réunion aux membres du bureau de la CLE.

L'année 2015 a été consacrée à la consultation du public sur le projet de SAGE et à la prise en compte des remarques émises (consultation des assemblées et enquête publique). Le projet de SAGE sera adopté par la CLE début 2016.

Un guide de prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme est en cours de rédaction. La concertation autour de la future structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE a permis d'aboutir à la rédaction d'un projet de statuts. La procédure de création, à l'initiative du Préfet débutera début 2016.

Le rapport d'activité 2015 est validé par le bureau et sera présenté lors de la prochaine CLE.

Le programme d'action prévisionnel 2016 a également été présenté. L'année 2016 sera marquée par 2 axes majeurs :

- La validation du SAGE des Deux Morin par la CLE et par arrêté préfectoral
- La création d'une nouvelle structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE.

La finalisation du guide de prise de compte du SAGE dans les documents d'urbanisme et la définition d'une étude d'amélioration des connaissances verront également le jour en 2016.

Il est demandé d'ajouter dans l'axe communication :

- Proposition d'articles sur le SAGE en vue de leur parution dans les journaux municipaux
- Communication générale sur le SAGE

Le programme d'actions 2016 est validé par les membres du bureau et sera présenté lors de la prochaine CLE.

3/ Budget prévisionnel 2016

Le budget prévisionnel 2016 a été présenté. Celui-ci est comparable au budget prévisionnel 2015. Il comprend le fonctionnement courant de la cellule d'animation et le salaire de l'animatrice. L'embauche d'un contractuel pendant 6 mois pendant le congé maternité de l'animatrice a également été budgétée. Le budget consacré aux études comprend le coût d'une étude d'amélioration des

connaissances (estimation à 100 000 euros) dont la thématique sera définie par la CLE au cours de l'année 2016.

Les recettes estimées proviennent des subventions pour le fonctionnement du SAGE (50%) et des subventions pour la réalisation de l'étude complémentaire (80%). Au vue de la création de la structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE fin 2016, aucun appel à cotisation ne sera lancé auprès des communes du territoire en 2016.

Après présentation du budget et explication de l'écriture comptable de celui-ci, le budget prévisionnel 2016 est validé par les membres du bureau et sera présenté lors de la prochaine CLE.

4/ Fiche de poste

Afin de recruter un contractuel pendant le congé maternité de l'animatrice (6 mois), une fiche de poste a été établie.

Les principales missions sont :

- **Animation de la démarche « SAGE »** (organisation, animation du bureau et de la CLE...)
- **Montage administratif de la future structure porteuse du SAGE**
- **Instruction et suivi des dossiers de demandes de subventions**
- **Instruction des dossiers liés au SAGE** (avis de la CLE, porter à connaissance dans le cadre de l'élaboration/révision de document d'urbanisme...)
- **Poursuite de la rédaction du guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme**
- **Lancement d'une étude d'amélioration des connaissances** (Aide au choix de la CLE, CCTP montage financier...)
- **Communication du SAGE** (site internet du SAGE, Morin'eau ...)
- **Coopération et animation externe**

Le profil souhaité est :

- Formation en lien avec l'environnement, la gestion de l'eau (Formation Bac+5)
- Connaissance des politiques de l'eau (DCE, LEMA, SDAGE...), des réglementations environnementales, des partenaires institutionnels, du fonctionnement des collectivités...
- Connaissance et expérience de la procédure SAGE
- Expérience souhaitée en conduite et animation de projet dans le domaine concerné
- Maîtrise des outils bureautiques Word, Excel, Power Point et d'Internet, MapInfo
- Organisation et suivi de projet
- Aptitude à la conduite et à l'animation de réunions
- Capacité d'analyse et de synthèse, Qualités rédactionnelles
- Réactivité, adaptabilité, disponibilité, autonomie, polyvalence et sens de l'organisation
- Rigueur, esprit de synthèse et capacité d'analyse
- Bon relationnel - Sens de la communication et du dialogue

La fiche de poste est validée par les membres du bureau. L'offre sera publiée sur le site « réseau tee ».

5/ Questions diverses : Morin'eau

Le Morin'eau n° 7 relatif aux pouvoirs de police de l'eau a été mis à jour suite à la parution de la loi de transition énergétique et de la procédure de dossier d'autorisation unique.

Les services de l'Etat doivent faire un retour sur cette mise à jour sous 15 jours pour une publication prévue mi-février 2016.

Après discussion, il est décidé que le prochain numéro de Morin'eau portera sur la thématique « zéro-phyto ».

Le Président de la CLE du SAGE des Deux Morin

SAGE des Deux Morin

6 rue Ernest Delbet

77320 La Ferté Gaucher

Tél : 01 64 03 06 22



Roger REVOILE